

CHARTRE DE QUALITE DE TAXI

Par la présente Charte, qualité l'artisan Taxi EXCELLENT 01 de la commune de TOUSSIEUX s'engage à :

Respecter les lois, règlements publics généraux et spéciaux, usage professionnel dans le cadre de leur activité et plus particulièrement les dispositions relatives à la tarification des courses fixées par l'arrêté préfectoral.

Proposer et adopter le trajet le plus direct : dans un intérêt au client, sauf dimanche particulier contraire de ce dernier

Offrir à la clientèle un « véhicule » confortable et toujours propre.

Proposer à la clientèle ses services pour l'ouverture et la fermeture des portières.

Offrir son aide à la clientèle, si besoin, pour son installation dans le « véhicule ».

Déposer les bagages dans le coffre du véhicule et les retirer à l'issue de la course.

Se présenter nommément à la réception des hôtels, sièges sociétés ou autre établissement aux fins de prendre en charge la clientèle dans les meilleures conditions.

Ne pas faillir aux règles de courtoisie et de politesse, qui constituent les atouts « plus de la profession ».

La présente charte entend être garante de la qualité des services offerts par « **TAXI EXCELLENT 01** », dans le souci de satisfaire au mieux la clientèle et préserver l'image de leur profession artisanale.